



NOS CONDITIONS GENERALES

nécessaires pour le bien-être de votre compagnon et de nos pensionnaires.

Tarifs et réservation :

11€ par jour*

13€ par jour* avec chauffage

Forfait 4 semaines(28 jours) par an, fractionnable, pour un chat : 280 euros

Pour les séjours de plus de 14 jours ou pour plusieurs chats d'une même famille, nous contacter.

Afin de préparer au mieux son arrivée, l'admission de votre compagnon se fera après réservation et versement d'un acompte de 30% du prix du séjour, dans les 8 jours suivant la pré-réservation, non remboursable en cas d'annulation de votre part.

Le tarif comprend :

- la maison individuelle ou collective aménagée pour le bien-être du chat ("pent house" isolée avec lit et coussins, griffoirs, jouets, coin litière séparé, cour avec des petits perchoirs avec vue sur le jardin.)
- le chauffage en hiver
- les croquettes de qualité (Hills ou Nutrivet) ou les repas humides (Almo nature ou whiskas)et l'eau
- le nettoyage de la litière et de la maison aussi souvent que nécessaire
- de l'attention et des caresses plusieurs fois par jour

*Le premier et dernier jour sont intégralement facturés, quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ

Les entrées et les sorties se font sur rendez-vous et pendant les horaires d'ouverture.

Du lundi au vendredi: 8h-10h et 16h-18h

Samedi et dimanche : sur rendez-vous

Si les horaires ne vous conviennent pas, appelez-nous et nous trouverons une solution.

Les horaires d'ouverture correspondent aux moments des soins aux pensionnaires et du nettoyage des maisons. Cependant, nous sommes souvent présents et venons jeter un coup d'oeil, faire un brin de causette ou donner des caresses plusieurs fois par jour. Si vous souhaitez avoir des nouvelles de votre compagnon pendant son séjour, vous pouvez nous joindre par téléphone, WhatsApp ou par mail, nous nous ferons un plaisir de vous informer.

06 26 35 17 80 ou 06 46 03 28 24
contact@pension4pattes.com

Identification :

A leur arrivée, vos chats doivent impérativement être munis de leur carte de tatouage/ puce.

JULIEN LE GALLIC CELINE LASSERRE

Mobile: 06 26 35 17 80/06 46 03 28 24

Adresse: Billouteaux hameau, 09230 MONTARDIT



Vaccinations :

A leur arrivée, vos chats doivent impérativement être à jour de leurs vaccins contre typhus/coryza/leucose et testés négatif FIV/FELV.

Parasites :

Vos compagnons doivent être vermifugés depuis moins de six mois, traités contre les puces depuis moins d'un mois, à défaut il sera administré un vermifuge et/ou un anti-parasite externe, dès leur arrivée à la pension (à la charge du propriétaire de l'animal).

Santé :

Vos compagnons doivent être stérilisés (pour les chats de + 6 mois).

Pour un meilleur séjour de votre compagnon, vous devez nous informer sur son état de santé, ainsi que sur son caractère et ses habitudes.

Les chats malades et/ou sous traitement lourd, ne seront acceptés qu'après l'avis d'un vétérinaire.

Si votre compagnon a besoin de suivre un traitement pendant son séjour, nous sommes compétents pour lui administrer ses médicaments et lui prodiguer les soins de base. Le tarif de ces soins supplémentaires sera fixé au préalable avec vous en fonction de son cas particulier.

La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, mais s'engage à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais. La pension n'est jamais responsable de la santé de votre chat : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à la pension suivre les prescriptions médicales éventuelles. Au cours du séjour de vos animaux, vous donnez votre accord pour que votre compagnon soit examiné, en cas de besoin, par un vétérinaire de la clinique du « Chat Perché » à Montjoie en Couserans. Tous les frais de consultations, soins et déplacements seront à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs.

Juridique :

Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Abandon :

Tout chat non repris de la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire, et le chat sera amené à la SPA.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Nom et prénom :

A....., le / /

Signature :

En vertu de l'article L111-1 du Code de la consommation et de sa jurisprudence, le prestataire de services a l'obligation de communiquer au client consommateur ses conditions générales de vente préalablement à la conclusion du contrat. Si la loi n'impose pas de forme particulière pour la communication des CGV prestation de service, il est nécessaire de les présenter par écrit et de les faire signer au client, afin de les lui rendre opposables. Lorsque la prestation de services est commercialisée en ligne, la loi impose que les conditions générales de vente puissent être téléchargées et imprimées et l'usage consiste pour le prestataire de service à les faire accepter par le biais d'une case à cocher - pratique valant signature.

JULIEN LE GALLIC CELINE LASSERRE

Mobile: 06 26 35 17 80/06 46 03 28 24

Adresse: Billouteaux hameau, 09230 MONTARDIT

